

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, MAYNADIER Eric, POIRIER Elise, RAGUENET Patrice, TERRIER Véronique, VISENTIN Franck.

Conseillers absents : BOURROUNET Gilles (a donné une procuration à Jean Luc ALASSET), TAURINES Marc,

Véronique TERRIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h37 (Le conseil municipal a été convoqué le 2 mars 2017 pour 20h30)

Validation des Procès-verbaux,

Les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation la rédaction et ont pu en prendre connaissance.

Madame le maire demande aux élus, s'ils ont des observations particulières.

- **du 15/12/2016**

Aucune remarque n'est apportée.

Madame le maire procède au vote :

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

- **du 11/01/2017**

Aucune remarque n'est apportée.

Madame le maire procède au vote :

Résultat du vote : POUR à l'unanimité.

1. Annulation de la délibération 31-2016 « Extension du réseau basse tension de distribution d'électricité pour desservir la zone constructible de la Plaine de Balanquier » : (délibération n° 02-2017)

Une délibération a été prise le 29 juillet 2016 (n° 31-2016). A ce moment là, le devis établi par le SDEHG pour la part communale à charge, s'élevait à 2079€.

Or après étude approfondie, le réseau Basse tension est insuffisant pour la desserte. Par conséquent ERDF prendra en charge l'intégralité des frais dû à des contraintes techniques. De ce fait la commune n'aura plus de participation financière et nous devons annuler la délibération.

POUR à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

2. Opposition au transfert de la compétence PLU à l'EPCI, (délibération n° 03-2017)

Pour rappel, la loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence relative au PLU, aux documents d'urbanisme en tenant lieu, et aux cartes communales, à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La procédure se traduit par un transfert de plein droit, qui entraînera une modification des compétences obligatoires en matière d'aménagement du territoire des EPCI. Ce transfert sera obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017, soit trois ans depuis l'entrée en vigueur de la loi.

Cependant, dans le délai de trois mois précédent le 27 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de communes devra être exprimée par 25% des communes membres de la nouvelle cc.

Vote POUR à l'unanimité

3. Désignation de délégué CCAS, (délibération n° 04-2017)

Par mail du 27 décembre 2016, Madame Elodie ERRECART, membre nommée du CCAS, présentait sa démission au 31/12/2016, suite à une mobilité professionnelle. De ce fait, elle est dans l'obligation de quitter Lagarde.

Deux candidats se sont présentés, M. Henri LAMOUREUX et Mme Joëlle VIDONI.

Un vote à bulletin secret a été effectué par le conseil municipal.

Résultat :

1 vote BLANC
LAMOUREUX, 1 bulletin
VIDONI, 7 bulletins

Madame Joëlle VIDONI ayant obtenu la majorité, est désignée membre du CCAS.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

4. Tarifs des photocopies, (délibération n° 05-2017)

Madame le maire informe que le tarif actuel des copies en Noir et Blanc, est de :

- 0,15€ pour les A4,
- 0,30€ pour les A3.

Suite à la demande du 6 février 2017, de Madame Elise POIRIER, conseillère, de réaliser 354 copies couleurs, Madame le maire souhaite réactualiser le tarif N&B et instaurer un tarif couleur.

Madame le maire demande à Madame POIRIER de sortir de la salle afin que le conseil délibère sans son influence.

Après réflexions, le conseil propose :

TARIFS	A4	A3
Noir & Blanc	0,30€	0,40€
Couleur	0,40€	0,60€

Le conseil municipal procède au vote à main levée.

Vote POUR à l'unanimité (Elise POIRIER s'abstient)

Madame POIRIER réintègre sa place.

5. Création du poste CAE - CUI (Droit privé), (délibération n° 06-2017)

Monsieur André Colombies partira à la retraite le 30 juin 2017.

Après une réunion de travail avec les élus (BELINGUIER, MAYNADIER et VISENTIN et Madame le Maire), des réflexions sont apportées.

Après débat la proposition envisagée est :

Embaucher une personne pour 20h/semaine (cantine et garderie) par la création d'un poste CAE-CUI.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Déplacement du point de collecte impasse « las counques »

Un courrier été envoyé par la communauté de communes des terres du Lauragais.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Des points de collecte entraînent des difficultés aux équipes. Le camion des ordures ménagères est amené à effectuer des manœuvres et des marches arrière sur ce lieu. Celles-ci sont non conformes à la réglementation en vigueur (R437).

Une étude est en cours et les riverains seront informés.

- Infiltrations d'eau propriété Pelissier,

Après expertise par les assurances, le dossier est classé sans suite étant donné que la Responsabilité Générale de la commune n'est pas engagée.

Infos diverses

- Régularisation Station d'épuration (STEP),

Par courrier du 28/12/2016 de la préfecture, et suite à l'accord de la régularisation du 13/12/2016, les mesures conservatoires en matière d'urbanisme sont levées.

- Procédure de dissolution du SIVURS,

Par courrier du 16/12/2017, la Préfecture nous informe qu'un arrêté préfectoral a été pris pour mettre fin, à compter du 31 août 2017, à l'exercice des compétences du SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire du Sud-Est).

- Fusion du SIECHA et du SIERGA,

Par courrier du 20/12/2016, le SIECHA nous informe de l'arrêté préfectoral pris le 17/11/2016 qui modifie celui du 18/10/2016 pour mentionner que le SPEHA est un syndicat intercommunal à vocation unique et non à vocation multiple.

Madame le Maire lève la séance à 21h59.

Fait à Lagarde, le 6 mars 2017

Véronique TERRIER,
Secrétaire de séance

Marielle PEIRO,
Maire